ABILIS
Société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 134 route d'Avignon - 30000 NIMES
418 580 247 R.C.S. Nîmes

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-deux janvier,
A 11 heures,
Dans les locaux de la SCP MARCE ANDRIEU CARAMEL, Avocats, sis 150, rue Louis Landi, Bâtiment A, l'Axiome 309200 NIMES,

L'Associé Unique de la société par actions simplifiée dénommée "ABILIS", la société A.C INVEST, société par actions simplifiée, au capital de 5.000 euros, ayant son siège social sis 72 avenue du Marel – 30190 SAINT ANASTASIE, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 951 785 146, représentée par Madame Alexia CAPIAUX, Président,

En présence de Monsieur Bruno DORTHE en sa qualité de Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Démission du Président ;
- Nomination d'un Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la décision de Monsieur Bruno DORTHE de démissionner de ses fonctions de Président avec effet à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société.

Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique nomme, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, aux fonctions de Président de la Société en remplacement de Monsieur Bruno DORTHE, Président démissionnaire, Madame Alexia CAPIAUX née GRUMO, née le 29 mai 1991 à Avignon (84), demeurant 72 avenue du Marel – 30190 SAINTE-ANASTASIE.

AR

Madame Alexia CAPIAUX née GRUMO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Sa rémunération sera fixée ultérieurement. Elle sera remboursée de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Madame Alexia CAPIAUX née GRUMO déclare accepter les fonctions de Présidente et déclare qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'Associé Unique.

Monsieur Bruno DORTHE



Pour la société A.C INVEST
Madame Alexia CAPIAUX



Bon pour acceptation des fonctions de présidente

Madame Alexia CAPIAUX[1]



---

[1] Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »